

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 10 MARS 2025

Délibération : 10032025-09 Acte : 9.1

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Excusé sans pouvoir : 0

Absent non excusé : 1

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 10 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mars, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Monsieur le Maire, D. Lévêque.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nomme à l'unanimité, Pierre Cazé en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 27 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Aÿ représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025 , joint en annexe.

Secrétaire de séance

Pierre CAZE



Pour extrait conforme
Le Maire,

Dominique LEVEQUE



Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025

CONSEIL MUNICIPAL **27 janvier 2025** **PROCES-VERBAL**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 janvier 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 janvier, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Monsieur le Maire, D. Lévêque.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nomme à l'unanimité, Léa Graincourt en qualité de secrétaire de séance. M. Baptiste Parant est arrivé à 18h32.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 24 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Agnès Michaut, Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Graincourt, Maires-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Jean-Claude Raffy, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Gaëlle Stock, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Vincent Droin, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Maryline Kerner représentée par R. Fliniaux ; Maye Baudette représentée par Léa Graincourt, Eric Poulet représenté par T. Bouyé, Sébastien Dervin représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ, Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ

ABSENT NON EXCUSE : Romain Lefèvre, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

1. **ADMINISTRATION** : approbation du PV du conseil municipal du 16 décembre 2024
2. **URBANISME** : exercice du droit de préférence des parcelles boisées au lieudit « le bois du pré la canne » à Bisseuil
3. **JURIDIQUE** : convention triennale avec la MJC Intercommunale
4. **FINANCES** : avances sur subventions 2025
5. **SUBVENTIONS** : demandes de subventions pour le projet de réhabilitation de l'école maternelle La Noue en médiathèque et centre de loisirs
6. **SUBVENTIONS** : demande de subvention au Département et auprès de la DETR pour le projet d'extension de l'école maternelle de Mareuil en vue de créer un réfectoire
7. **SUBVENTIONS** : demande de subvention à la région Grand Est, DETR et FIPDR pour le projet d'extension du système de vidéoprotection aux communes déléguées de Mareuil et Bisseuil
8. **SUBVENTIONS** : demande de subvention à la région Grand Est et au département de la Marne pour le projet de création du Parc Pierre Cheval à Mareuil
9. **QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18h30

1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Le procès-verbal est approuvé par le conseil municipal

PV APPROUVE

2. URBANISME : droit de préférence des parcelles boisées au lieudit « le bois du pré la Canne » à Bisseuil

Le Code Forestier par son article L331-24 ouvre un droit de préférence aux communes, sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété, classée au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.

Le courrier en recommandé de Maître SOMBORN Jean informe la commune de la vente des parcelles boisées cadastrées section 064 D 488, 496, 497 et 499 au prix de 1.520 € et de pouvoir exercer son droit de préférence.

Vu la nécessité de protéger ses forêts, la commune par courrier du 3 décembre 2024 a décidé d'exercer son droit de préférence pour l'acquisition de ces parcelles.

T. Bouyé précise que cela représente une surface totale de 15,2 ares soit un prix moyen de l'hectare de 10000 €. C'est la moyenne haute ; ces parcelles se situent un petit peu au sud des stations de pompage ; je vous rappelle que nous devons protéger la ressource en eau, cela va aussi dans ce sens-là. La structure technique, une partie appartient à la CCGVM, et l'autre partie au SIMEB, le syndicat mixte des eaux de Bisseuil. On n'a une qualité d'eau remarquable, très peu de dérives sur le plan qualitatif.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. JURIDIQUE : convention triennale avec la MJC Intercommunale

La loi prévoit que dans les cas où la commune verse une subvention supérieure au seuil de 23 000 €, une convention d'objectifs avec l'association (précisant ses modalités : objet, montant et conditions d'utilisation) doit être passée.

C'est le cas de la MJCI qui reçoit une subvention annuelle supérieure à ce montant au titre de sa prise en charge de l'organisation des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs).

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention spécifique avec la MJCI.

M. Lévêque précise qu'il y a cette convention avec la commune pour le centre de loisirs et une autre avec la CCGVM pour tout ce qui concerne la diffusion culturelle, convention qui a été approuvée en décembre dernier.

V. Droin : on parle de responsable jeunesse de la MJC. Je croyais que nous en avions un également à la commune. C'est le même qui va être transféré ou comment cela se passe?

D. Lévêque : quand on dit responsable enfance jeunesse, il s'agit de la personne responsable du Centre de loisirs de la MJC et donc au titre de la convention qui nous lie ; par contre, le responsable jeunesse s'occupe d'autres dispositifs que celui du centre de loisirs.

V. Droin a remarqué quelques coquilles dans la convention qu'il transmettra.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. FINANCES : avances sur subventions 2025

Comme chaque année, la ville verse à certains établissements publics municipaux et associations, une avance sur leur subvention afin de les aider à faire face à leurs premières dépenses.

Il est proposé de verser une avance sur subvention, au titre de l'année 2025, aux établissements publics et associations suivantes :

- 100 000 € au Centre Communal d'Action Sociale
- 30 000 € à la MJC Intercommunale

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. SUBVENTIONS : demande de subventions pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle La Noue en médiathèque et centre de loisirs

La commune a missionné un groupement de maîtrise d'œuvre mené par le cabinet d'architecture Manière Mazocky afin de réhabiliter et restructurer le bâtiment de l'ancienne école maternelle La Noue en médiathèque et centre de loisirs pour les 3 à 6 ans.

Le coût prévisionnel global du projet d'élève à 1 689 443,70 € HT, répartis comme suit :

	Montant € HT	Ratio médiathèque (56,5 %)	Ratio centre de loisirs (43,5%)
AMO	21 890,00 €	12 367,85 €	9 522,15 €
MOE	140 600,00 €	79 420,00 €	61 180,00 €
SPS	8 884,80 €	5 019,91 €	3 864,89 €
CT	14 808,00 €	8 366,52 €	6 441,48 €
Diag amiante et plomb	2 510,00 €	1 418,15 €	1 091,85 €
Désamiantage / démol	95 000,00 €		
Relevé topographique	3 250,90 €	1 836,76 €	1 414,14 €
Etudes complémentaires	17 500,00 €	9 887,50 €	7 612,50 €
Travaux partie médiathèque : 688 500 € (dont dépenses de rénovation énergétique : 344 124,55 €)	766 200,00 €	766 200,00 €	
Extérieur médiathèque : 77 700 €			
Travaux partie centre de loisirs : 501 500 € (dont dépenses de rénovation énergétique : 264 945,45 €)	526 800,00 €		526 800,00 €
Extérieur centre de loisirs : 25 300 €			
Travaux espace stationnement	92 000,00 €		
TOTAL	1 689 443,70 €	884 516,69 €	617 927,01 €

Il est proposé le plan de financement suivant :

Pour la partie Médiathèque :

Médiathèque (y compris espaces extérieurs, MOE, AMO, études, etc.)	884 516,69 €	DGD	50%	442 258,35 €
		Département	de 0 à 250 000,00 € : 20% de 250 000,01 € à 884 516,69 € : 15%	145 177,50 €

Pour la partie centre de loisirs :

Centre de loisirs (y compris espaces extérieurs, MOE, AMO, études, etc.)	617 927,01 €	DETR	40%	247 170,80 €
		Département	de 0 à 250 000,00 € : 20% de 250 000,01 € à 617 927,01 € : 15%	105 189,05 €
		CAF	25%	150 000,00 €

Pour l'ensemble du bâtiment pour la rénovation énergétique au titre du fonds verts :

Rénovation énergétique de l'intégralité du bâtiment	609 070,00 €	Fonds vert	30%	182 721,00 €
-----------------------------------------------------	--------------	------------	-----	--------------

Pour les travaux de désamiantage et l'espace de stationnement :

Désamiantage / démolitions + espace stationnement	187 000,00 €	DETR	40%	74 800,00 €
---------------------------------------------------	--------------	------	-----	-------------

Le montant total des subventions attendues s'élève ainsi à 1 347 316,70 €, soit 79,75 % des dépenses prévisionnelles.

Le montant restant à la charge de la Commune est de 342 127,00 €, soit 20,25 % du montant total du projet.

Il est donc proposé de fixer le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus, **d'autoriser** le maire à signer tous les documents y afférents et à déposer un dossier de demande de subvention auprès des différents dispositifs d'aide de l'Etat, du Département de la Marne, de la Région Grand Est, de la CAF ainsi qu'auprès de tout financeur potentiel si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de financement.

J-B. Soubieux précise à M. Lévêque que la région a été ajoutée par habitude, même si on ne lui demande rien. Il ajoute qu'on va arriver au 80%.

M. Lévêque indique qu'effectivement, on n'a pas le droit à plus de 80 % donc on est déjà, théoriquement, à 79%.

M. Lévêque ajoute : de tout cela, je le répète (vous savez qu'il n'y a pas encore de budget voté de la Nation) et donc on est , comme je l'ai dit aux vœux, dans une période d'incertitudes.

P. Mehenni : on ne sollicite pas du tout la MSA ? Ils ont changé leur mode de fonctionnement.

D. Lévêque : c'est pareil, même explication, on est déjà à 79%.

J-B. Soubieux : sur la partie centre de loisirs, si un financeur voulait redécouper à l'intérieur, on arrive déjà à 80%. La CAF, c'est une recette qui est certaine.

De toute façon il y a d'autres financeurs .

D. Lévêque : on peut les solliciter sans les mettre dans ce plan de financement là.

V. Droin : d'une manière générale, sur tous les dossiers de subvention, je remercie de nous avoir fourni les projets correspondants, les plans et les chiffrages. Je sais dire quand cela ne va pas. Je sais aussi dire quand les choses s'améliorent.

Quelle partie de l'école contient de l'amiante ?

J-B.Soubieux : on a de l'amiante dans des dalles de faux plafonds dans les sanitaires et dans les colles de dalles de sol.

V. Droin : pourquoi y a-t-il une cuisine à la médiathèque ?

P. Mehenni : il va y avoir des projets d'activité avec les enfants ; les familles parents/enfants pour réaliser par exemple, un dessert, un gâteau. Ce n'est pas une cuisine industrielle.

J-B. Soubieux : c'est un espace atelier.

V. Droin : à titre personnel, je m'abstiendrais sur cette délibération. Pour moi, le choix qui aurait dû être fait était de réhabiliter Aubrac pour réaliser l'extension de la bibliothèque et du centre de Loisirs en rognant sur l'école Pierlot.

D. Lévêque : la seule difficulté sur Aubrac, c'est que c'est un bâtiment avec des étages et que inévitablement les problèmes d'accessibilité se seraient posés alors que là nous sommes en RDC et si ce choix a été fait, c'est justement parce que nous sommes en RDC. Les livres, cela pèse énormément, et dès que vous mettez des livres dans un étage, il y a vraisemblablement la totalité des dalles à reprendre pour supporter le poids des livres. Donc c'est un choix me semble-t-il qui est de grande sagesse et qui en plus permet à un quartier à habitat collectif de retrouver un équipement qui fera la fierté des habitants de ce quartier et des habitants de la commune historique d'Ay.

P. Mehenni : dans la motivation pour laquelle vous vous absteniez, je ne la comprends pas trop par rapport à la maternelle. Autant vous avez toujours dit, entre l'école Lucie Aubrac et l'école Pierlot, on est sur des primaires, moi j'aurais préféré, etc.. vous nous avez toujours expliqué cela. Là, on parle de l'école maternelle Le Noue qui n'a rien à voir avec les écoles élémentaires.

V. Droin : non, je dis que si on avait réhabilité Lucie Aubrac, l'école Pierlot n'aurait plus été utile donc on aurait pu rogner sur Pierlot, pour agrandir la bibliothèque.

P. Mehenni : très bien, je n'avais pas compris.

D. Lévêque : on vous a déjà expliqué pourquoi on avait réhabilité l'école Pierlot plutôt que l'école Aubrac.

P. Mehenni : et donc vous auriez fait quoi de l'école maternelle La Noue ?

M. Bénard-Louis : refaire une grande école maternelle

P. Mehenni : en fait, vous n'y avez pas réfléchi.

M. Bénard-Louis indique que si.

V. Droin indique qu'il y a un projet mais qu'il n'est pas encore le temps de le révéler.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

6. SUBVENTIONS : demande de subvention au Département et auprès de la DETR pour le projet d'extension de l'école maternelle de Mareuil en vue de créer un réfectoire

La commune a pour projet d'aménager une extension à l'école maternelle de Mareuil afin de créer un réfectoire pour que les enfants puissent prendre leur déjeuner sur place.

Une étude de faisabilité des travaux a été commandée auprès du cabinet d'architecture Manière Mazocky.

Les coûts prévisionnels de ce projet s'élèvent à **412 800,00 € HT**.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès du Département de la Marne et de la DETR selon le plan de financement suivant :

	Taux de subvention	Montant
DETR	40 %	165 120 €
Département de la Marne	20 % pour la tranche 0 – 250 000 € 15 % pour la tranche 250 000 € - 412 800 €	74 420 €
Fonds propres	42%	173 260

Il est proposé de fixer le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessous **et d'autoriser** le maire à signer tous les documents y afférents et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, (DETR notamment) et du Département de la Marne, ainsi qu'auprès de tout financeur potentiel si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de financement.

V. Droin : Il n'y avait pas moyen de faire un lien direct entre la partie actuelle et l'extension ?

J-B. Soubieux ; on n'est qu'au stade de faisabilité donc pour un coût global ; même les aménagements que vous voyez à l'intérieur sont amenés à évoluer. Là, c'est pour nous permettre de faire la demande de subvention. Après le fait de ne pas avoir à sortir, peut être pertinent.

V. Droin : en termes de personnel, ce sera sans doute plus facile.

M. Droin évoque le fait par exemple de remettre et retirer les manteaux des enfants.

J-B. Soubieux : quand on va avancer, on verra avec le personnel et le personnel de l'éducation nationale ; l'idée c'est que le lieu puisse servir à d'autres moments de la restauration.

D. Lévêque : pour compléter ce que vient de dire Jean-Baptiste, l'estimation qui a été faite, est un premier jet. Il date du 15 janvier 2025 donc on est à quelques jours de cet envoi. Par ailleurs, je vous ai confirmé qu'il était impératif que nous déposions nos dossiers de demande de subventions avant le 31 janvier donc l'idée était d'avoir une esquisse avec un coût en face de cette esquisse nous permettant de déposer la demande de subvention. On va avoir du temps pour travailler sur ce dossier avec la directrice et les enseignants concernés et ensuite, on présentera cela au conseil municipal et aux parents d'élèves de façon à ce que tout le monde soit informé de ce projet qui n'en sera plus un quand nous l'aurons réalisé.

V. Droin : je n'ai pas vu le chiffrage du mobilier .

D. Lévêque : nous en avons du mobilier dont on peut se servir, on va voir.

J-B.Soubieux : ce sera des tables et chaises. Ce sera surtout en termes de réchaud. Pour l'instant, on est resté sur la phase de construction. Le mobilier sera forcément plus réduit en termes de chiffrage.

V. Droin : cela n'aurait pas été intéressant de l'intégrer dans la demande de subvention ?

D. Lévêque : on peut rajouter une somme, 30 ou 40 000 € ?

J-B. Soubieux : moins que cela.

V. Droin : le matériel de cuisine, cela va vite

J-B. Soubieux : on fait de la réchauffe et du nettoyage

V. Droin et D. Lévêque échangent sur le tarif d'une lave-vaisselle professionnel.

D. Lévêque : On peut rajouter une ligne « mobilier » donc cela nous obligera à refaire le plan de financement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. SUBVENTIONS : demande de subvention à la région Grand Est, DETR et FIPDR pour le projet d'extension du système de vidéoprotection aux communes déléguées de Mareuil et Bisseuil

Le système de vidéoprotection mis en place sur la commune déléguée d'Aÿ a déjà démontré son efficacité dans la prévention des incivilités, la gestion de l'ordre public, l'élucidation des enquêtes et le renforcement du sentiment de sécurité des habitants. En raison de ses résultats positifs, il apparaît pertinent d'envisager l'extension de ce dispositif aux communes déléguées de Mareuil-sur-Aÿ et Bisseuil. Le référent sureté de la gendarmerie a rendu son rapport concernant les préconisations d'emplacements des futures caméras sur ces deux communes.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 134 500,00 € HT

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Région Grand Est et de la DETR selon le plan de financement suivant :

	Taux de subvention	Montant
Région Grand Est	30 %	40 350,00 €
DETR	30 %	40 350,00 €
FIPDR	20 %	26 900,00 €
Fonds propres	20 %	26 900,00 €

Il est proposé de fixer le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus et **d'autoriser** le maire à signer tous les documents y afférents et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est et de la Préfecture de la Marne, ainsi qu'auprès de tout financeur potentiel si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de financement.

Pas de question

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. SUBVENTIONS : demande de subvention à la région Grand Est et au Département de la Marne pour le projet de création du Parc Pierre Cheval à Mareuil

La commune d'Aÿ-Champagne a pour projet d'aménager un parc sur la commune déléguée de Mareuil, entre le canal et la Marne à proximité de la D112. Cet espace d'environ 3 000 m² se situe à proximité immédiate de la véloroute et comprend le passage de la promenade du Mont Gruguet. Il est également situé dans le périmètre classé à l'UNESCO. Ce site est par ailleurs un point de vue sur différents éléments patrimoniaux et architecturaux importants de la commune, comme le Mont Gruguet, l'Eglise, les coteaux des vignobles, les crayères ou encore le canal.

L'objectif est de créer un espace permettant la rencontre, l'échange, l'activité physique et la découverte touristique.

Les coût prévisionnel pour ce projet s'élève à **49 305,00 € HT** (6 000,00 € HT de mission de maîtrise d'œuvre et 43 305,00 € HT de travaux).

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Région Grand Est et du Département de la Marne selon le plan de financement suivant :

	Taux de subvention	Montant
Région Grand Est	25 % (20% + 5% de bonus environnemental)	12 326,25 €
Département de la Marne	20 %	9 861,00 €
Fonds propres	55 %	27 117,75 €

Il est proposé de fixer le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus et **d'autoriser** le maire à signer tous les documents y afférents et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est et du Département de la Marne, ainsi qu'auprès de tout financeur potentiel si des appels à projet le permettent ou d'autres modalités de financement.

M. Lévêque précise que le paysagiste travaillant sur le dossier est le paysagiste Vysages qui a travaillé sur la rénovation de la Halte nautique.

M. Bénard-Louis indique qu'il y a 2 projets de présentés.

J-B. Soubieux : quand il avait ses esquisses il avait fait 2 simulations, par rapport au budget, c'est la 2^{ème} version qui est présentée.

M. Bénard-Louis : la 1^{ère} était belle

J-B. Soubieux : c'est juste de l'esquisse.

V. Droin remarque que les tables de pique-nique ne sont pas du tout à l'ombre.

D. Lévêque réponds : M. Droin, on demande une subvention, on n'est pas en train de déterminer à quel endroit on peut mettre les tables. Ce sera l'objet de discussion avec le maître d'œuvre et on essaiera de trouver la meilleure solution pour faire en sorte que les gens soient à l'ombre.

V. Droin : je préfère le faire remarquer. Souvent on voit les dossiers au moment de la demande de subvention et on ne les voit plus après, autant qu'on fasse les remarques au fur et à mesure.

D. Lévêque : chaque conseiller municipal est en droit à tout moment de venir consulter un dossier. Jamais on n'a refusé quoi que ce soit à un conseiller municipal qui vient faire une demande.

En plus, c'est délibéré en conseils municipaux de Mareuil.

N. Charbaut : non, on n'a pas vu cela.

D. Collard : on n'a pas encore vu car on n'avait pas les esquisses mais le projet a été évoqué.

N. Charbaut : ce n'est pas un reproche mais qu'on ne nous dise pas qu'on les a vu.

M. Bénard-Louis : la halle n'est pas prévue dans le budget ?

D. Lévêque : non sinon vous ajoutez des dizaines de milliers d'euros. Mais rien n'interdit de le faire après.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. Lévêque fait la lecture du tableau des décisions prises sur délégations.

9. QUESTIONS DIVERSES

M. Bénard-Louis : Pour le centre de loisirs, à la Noue, c'est pour les petits, c'est cela ?

D. Lévêque : oui, pour les 3/6 ans.

M. Bénard-Louis : et actuellement, cela se passe où ? est-ce déjà à La Noue ?

J-B. Soubieux : Ils sont à la Noue actuellement. Ils vont aller ailleurs pendant la période des travaux.

M. Bénard-Louis : et où sont les grands ?

J-B. Soubieux : à Lucie Aubrac

M. Bénard-Louis : il n'y a rien à la MJC ?

J-B. Soubieux : ils font un peu d'activités à la MJC

P. Mehenni : il n'y a pas de place. Et La Noue pour les 3/6 ans, c'était surtout pour les toilettes adaptées aux plus petits. D'où l'école maternelle. C'était intéressant de repartir d'une école maternelle.

M. Bénard-Louis : bien que les WC soient un peu vieux

P. Mehenni : ils vont être rénovés

S. Dailly : quand vont commencer les travaux rue Henrion ?

D. Lévêque : on en est au stade de l'élaboration du projet. Normalement, tout ce qui concerne les réseaux, on pensait qu'il fallait refaire la totalité du réseau d'eau pluviale, en fait, non. Il n'y a qu'une partie qui sera refaite donc cela va diminuer le coût des travaux. Je vous rappelle que c'est estimé à un peu plus de 660 000 € ; il y en a pour 440 000 € pour la communauté de communes, le reste c'est pour uniquement la partie supérieure de la voirie et des aménagements de la voirie. Mais il faut reprendre la totalité du réseau d'assainissement qui est dans un état déplorable et puis la totalité de la canalisation d'eau potable (il y a des fuites, il faut la reprendre, elle est très ancienne). Ces travaux là avec le début de l'enfouissement des réseaux, ils vont commencer dans les 2/3 mois qui viennent. L'idée est que cela se termine avant les fêtes Henri IV. On fera un bicouche pour permettre le passage du défilé. Et puis, on attendra que les vendanges soient passées, et après on recommencera pour la partie aménagement de la voirie, etc...

S. Dailly : et pour l'éclairage public, cela sera enfoui également ?

D. Lévêque réponds par l'affirmative.

B. Parant : lors du conseil d'administration de la crèche, pour l'électricité, cela ne marche pas du tout. Je suis passé dimanche, c'était allumé. C'est allumé tout le week-end.

D. Lévêque : c'est parce qu'ils oublient d'éteindre les gens qui font le ménage. Je l'ai déjà constaté. C'est bien de nous le dire, on va le répéter à nouveau. Peut-être faut-il mettre une minuterie.

N. Charbaut : juste pour rebondir sur la remarque de Mme Mehenni au niveau de Vincent. Au niveau du projet de La Noue, on avait suggéré d'orienter cet espace en partie sur l'accueil des tous petits, genre micro-crèches de façon à utiliser l'atout de cet espace qui est de plain-pied, avec des parents qui ont poussettes, etc...

D. Lévêque : je vous rappelle que nous avons déjà une crèche.

N. Charbaut : qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes ?

D. Lévêque : elle ne permet pas de répondre à toutes les demandes extérieures à la commune

P. Mehenni : on absorbe les demandes d'Ay-Champagne

N. Charbaut : permettre l'accueil de gens extérieurs, ils peuvent se rapprocher des commerces d'Ay et cela peut faire vivre cet espace. Cela aurait pu attirer de jeunes parents.

P. Mehenni : mais cela peut aussi attirer de jeunes parents d'avoir un centre de loisirs, une médiathèque, une ludothèque.. c'est vraiment un équipement culturel. Mais augmenter les places d'une crèche, cela ne se fait pas comme cela. On doit demander quelque chose au niveau de la CAF, on ne peut rajouter 10 places comme cela. Par rapport à notre crèche, c'est impossible. Il ne peut y avoir d'extension. Elle ne peut s'étendre. Par contre, il y a d'autres projets et on l'a déjà évoqué, une Maison d'Assistantes Maternelles. On y réfléchit pour l'intégrer dans le devenir de l'école L. Aubrac où là on peut avoir des studios, des appartements y compris une Maison des Assistantes Maternelles de plain-pied.

N. Charbaut : cela fait partie des choses sur lesquelles nous avons attiré votre attention.

D. Lévêque : je ne suis pas au courant de cela.

P. Mehenni : on en a parlé en CCAS

D. Lévêque : on répondra à tous les besoins ; on a une crèche de 35 places ; on réponds favorablement à la totalité des demandes d'Ay-Champagne et on prends en plus des gens de l'extérieur. Vous connaissez le déficit du CCAS ? le déficit est essentiellement le déficit de la crèche. Je suis comptable de l'argent public, on me dit par ailleurs qu'il ne faut pas augmenter les impôts, donc c'est toujours un compromis entre ce qui serait souhaitable, réalisable et ce qu'on peut faire. Très honnêtement quand vous interrogez les gens à l'extérieur de la commune, ils vous répondront quoi ? il fait bon vivre à Ay ; il y a tous les services.

N. Charbaut : dans l'orientation on était plus sur une micro-crèche pas sur l'extension de la crèche.

P. Mehenni : pas de micro-crèche, une micro-crèche, c'est privé. Une Maison d'Assistantes Maternelles

D. Lévêque : je refuserai toujours l'installation d'une micro-crèche à Ay car nous avons une crèche publique. On ne va pas se faire concurrencer par le privé sur le territoire de la commune.

N. Charbaut : à partir du moment où on ne réponds pas à tout

P. Mehenni : on réponds à tout sauf à l'extérieur et vous avez raison. Le budget de notre commune c'est en priorité pour nos habitants.

V. Droin : pour les plantations au bout de la rue Duval, est-ce qu'on a une idée plus claire de ce qui va y être planté ?

D. Collard : au service des espaces verts, on a plus qu'une idée de ce qui va être mis mais ce n'est pas encore le temps de planter mais on n'a pas les précisions exactes mais on les apportera.

V. Droin : est-ce qu'on connaît le diagnostic de performance de nos différents logements communaux ?
J-B. Soubieux : on est en train de les refaire.

V. Droin : sur le site internet du Centre régional de la photographie, j'ai cherché et je n'ai pas trouvé donc je veux bien l'adresse du site.

D. Lévêque : il faut s'adresser au Président de l'association, on n'est pas comptable du site internet des associations.

V. Droin : c'est juste parce qu'on avait donné 2000 € pour le site.

D. Lévêque : il faut lui demander, le Président est Hubert Ballu.

Il n'y a plus de question, la séance est levée.

Fin de séance : 19h09

Dominique Lévêque

Maire

Pierre Cazé

Secrétaire de séance

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2025

La séance dûment convoquée le mardi 4 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Ay représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Délibération n° 10032025- 10

Acte : 7.10

En exercice : 33 Présents : 27

Pouvoir : 5

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

En amont du Budget Primitif qui sera soumis au vote lors de la séance du 31 mars prochain, il convient de prendre connaissance des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ainsi que des ratios sur la situation financière et comptable de notre collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG en date du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs : L. Graincourt donne pouvoir à D. Collard ; Betty Van Sante donne pouvoir à A. Jacquart ; C. Dumont donne pouvoir à P. Mehenni ; J-C. Raffy donne pouvoir à M. Kerner ; M. Baudette donne pouvoir à F. Bianchini)

ACTE la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance ,

Le Maire

Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025



**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2025

La séance dûment convoquée le mardi 4 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Ay représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 10032025- 11
Acte : 7.7**

En exercice : 33 Présents : 26

Pouvoir : 5

Pour : 31

Contre :

Abstentions :

- 1. M. Droin ne prend pas part au vote faisant partie du conseil d'administration et sort de la salle**

AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025

L'association « La Maison de Mareuil » sollicite une avance sur la subvention de fonctionnement 2025 afin de pouvoir faire face aux dépenses de ce début d'année.

La situation financière apparaît actuellement délicate (1500 € sur le compte courant).

Parmi les dépenses figurent notamment salaires ou indemnités des intervenants et en 2025, un supplément du coût des assurances, une demande du club de billard d'une subvention afin de changer la table de billard.

Dans l'attente de versement total de la subvention de fonctionnement 2025, l'association sollicite une avance de 3 000 €.

Il est proposé de voter cette avance de 3 000 €, le complément sera versé après l'étude des dossiers de demande de subvention de l'ensemble des associations par la Commission puis voté en conseil municipal fin mars.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG en date du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs : L. Graincourt donne pouvoir à D. Collard ; Betty Van Sante donne pouvoir à A. Jacquart ; C. Dumont donne pouvoir à P. Mehenni ; J-C. Raffy donne pouvoir à M. Kerner ; M. Baudette donne pouvoir à F. Bianchini)

DECIDE d'attribuer une avance sur subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'association « La Maison de Mareuil ».

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,



Pierre CAZE

Le Maire



Dominique LEVEQUE

Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2025

La séance dûment convoquée le mardi 4 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Ay représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

**Délibération n° 10032025- 12
Acte : 1.4**

**En exercice : 33 Présents : 27
Pouvoir : 5
Pour : 32
Contre :
Abstentions :**

CONVENTION AVEC L'A.I.M.A.A

L'Association Indépendante Marnaise d'Assistance aux Animaux (A.I.M.A.A) assure pour les communes un service pour les animaux errants. Le conseil municipal autorise depuis plusieurs années le recours à ces services.

Il est proposé de renouveler la convention, pour l'année 2025, prévoyant une participation de 0.40 € par habitant, ce qui correspond à une participation financière de 2096 € pour les 3 communes déléguées.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé du rapporteur, Madame Frédérique BIANCHINI,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'accord de la CAG en date du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs : L. Graincourt donne pouvoir à D. Collard ; Betty Van Sante donne pouvoir à A. Jacquart ; C. Dumont donne pouvoir à P. Mehenni ; J-C. Raffy donne pouvoir à M. Kerner ; M. Baudette donne pouvoir à F. Bianchini)

AUTORISE le Maire à signer une convention de fourrière avec l'A.I.M.A.A d'Epernay sis chemin de Beausoleil à Epernay.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,



Pierre CAZE

Le Maire



Dominique LAVERGNE

Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2025

La séance dûment convoquée le mardi 4 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Ay représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Délibération n° 10032025-13

Acte : 7.5

En exercice : 33 Présents : 27

Pouvoir : 5

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
LIRE ET FAIRE LIRE DANS LA MARNE**

L'association « Lire et Faire lire dans la Marne » poursuit son action dans notre commune. Des enfants de la crèche bénéficient de ce programme grâce à l'intervention de bénévoles.

L'association souhaite continuer également dans l'école élémentaire de notre commune et remettre un livre à chaque enfant participant à l'exposition de dessins sur le thème « Il était une fois ma planète » pour 2025.

Cette exposition se déroulera en mai/juin 2025 à la Maison pour tous d'Epernay.

L'association sollicite une aide financière de la commune pour l'aider à l'achat de livres pour 49 enfants.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'accord de la CAG en date du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs : L. Graincourt donne pouvoir à D. Collard ; Betty Van Sante donne pouvoir à A. Jacquart ; C. Dumont donne pouvoir à P. Mehenni ; J-C. Raffy donne pouvoir à M. Kerner ; M. Baudette donne pouvoir à F. Bianchini)

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Lire et Faire Lire dans la Marne » d'un montant de 300 € afin de soutenir l'association et l'aider à l'achat de livres.

IMPUTE la dépense au budget 2025

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance ,

Pierre CAZE


Le Maire

Dominique LEVEQUE


Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2025

La séance dûment convoquée le mardi 4 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Ay représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Délibération n° 10032025-14

Acte : 7.5

En exercice : 33 Présents : 27

Pouvoir : 5

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
« MARCHE MYTHIQUE ORGANISATION »**

Le conseil municipal peut, sur proposition des conseils communaux ou de leurs commissions, attribuer des subventions exceptionnelles.

La 76^{ème} édition de PARIS COLMAR CREDIT MUTUEL se déroulera du 3 au 8 juin 2025 et traversera la commune le jeudi 5 juin 2025 entre 1h30 et 6h00 du matin. Un point de contrôle pour cette épreuve sera installé sur la commune d'Ay à la salle des fêtes.

L'association sollicite une aide financière de la commune afin de l'aider à continuer à faire vivre cette aventure sportive.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'accord de la CAG en date du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs : L. Graincourt donne pouvoir à D. Collard ; Betty Van Sante donne pouvoir à A. Jacquart ; C. Dumont donne pouvoir à P. Mehenni ; J-C. Raffy donne pouvoir à M. Kerner ; M. Baudette donne pouvoir à F. Bianchini)

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Marche Mythique Organisation pour l'aider à financer cette marche sportive.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance ,



Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2025

La séance dûment convoquée le mardi 4 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre CAZE est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Ay représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Délibération n° 10032025- 15

Acte : 7.5

En exercice : 33 Présents : 27

Pouvoir : 5

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

Renouvellement de la demande de subvention au titre de la DETR et actualisation du plan de financement pour l'aménagement d'une structure d'escalade de bloc au sein du gymnase Charles de Gaulle

Le dossier d'aménagement d'une structure d'escalade de bloc a fait l'objet d'une délibération du plan de financement et approuvant la présentation d'une demande de subvention au titre de la DETR lors du conseil municipal du 29 janvier 2024.

Ce dossier n'avait pas été retenu par les services de l'Etat l'année dernière. En l'absence de commencement d'exécution, il est possible de représenter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'exercice 2025.

En effet, ce dossier a pris du retard, notamment sur les questions de sécurité incendie. Afin de pallier à ces difficultés, la commune a fait le choix de se faire accompagner par les services de la fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) dans le cadre d'une mission assistance à maîtrise d'ouvrage.

La FFME a ainsi dressé un plan de financement actualisé pour ce projet :

- Structure artificielle d'escalade (SAE) départementale de bloc : 70 000 € HT
- Tapis de réception : 25 000 € HT
- Prises (10/m²) et volumes (2/m linéaire) : 30 000 € HT

TOTAL : 125 000 € HT

Il est ainsi proposé de renouveler la demande de subvention au titre de la DETR pour l'exercice 2025, sur la base de l'estimation financière actualisée.

Plan de financement prévisionnel actualisé :

Financier	Taux de financement	Montant de la subvention
Département de la Marne	14 %	17 232 €
DETR	30 %	37 500 €
Fonds propres	56 %	70 268 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Arnaud JACQUART,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération n°29012024-05-1 du 29 janvier 2024,
Vu l'accord de la CAG en date du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs : L. Graincourt donne pouvoir à D. Collard ; Betty Van Sante donne pouvoir à A. Jacquart ; C. Dumont donne pouvoir à P. Mehenni ; J-C. Raffy donne pouvoir à M. Kerner ; M. Baudette donne pouvoir à F. Bianchini)

APPROUVE le plan de financement actualisé

DECIDE de représenter le dossier de demande de subvention pour l'aménagement d'une structure d'escalade de bloc au titre de la DETR pour l'exercice 2025, sur la base de l'estimation financière actualisée.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,



Le Maire

Dominique LEVEQUE



Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2025

La séance dûment convoquée le mardi 4 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Ay représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Délibération n° 10032025- 16

Acte : 1.6

En exercice : 33 Présents : 27

Pouvoir : 5

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

**Projet de réhabilitation de l'ancienne école La Noue en médiathèque et centre de loisirs
Approbation de l'avant-projet définitif (APD)**

Le cabinet d'architecture Manière-Mazocky, maître d'œuvre retenu pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle La Noue en médiathèque et centre de loisirs a élaboré l'avant-projet définitif du réaménagement de ce bâtiment. Le projet consiste ainsi en la restructuration de ce bâtiment de plus de 700 m², implanté sur un terrain de 2 670 m². L'objectif est de créer deux espaces distincts au sein de ce bâtiment ; une médiathèque et un centre de loisirs destiné à l'accueil des enfants de 3 à 6 ans.

Le centre de loisirs pourra accueillir 64 enfants de 3 à 6 ans. Il sera composé de plusieurs espaces :

- Hall d'entrée,
- Salles d'activité,

- Réfectoire dimensionné pour 32 enfants (64 enfants en 2 services) et de sa partie office associée. Cet office bénéficiera d'un lien direct avec une aire de livraison extérieure,
- Locaux de rangement et local ménage,
- Espace bureau et détente pour les animateurs,
- Sanitaires pour les enfants et adultes,
- Espace de cour extérieure en lien direct avec la grande salle d'activités.

Le centre de loisirs accueillera les enfants sur les périodes de vacances scolaires et le mercredi. Il occupera un espace de près de 300 m² et bénéficiera d'un espace extérieur de près de 500 m².

La médiathèque occupera un espace total de 410m² et comprendra également un espace extérieur de 541m². Elle sera composée de plusieurs espaces :

- Un hall d'accueil,
- Un bureau/réserve,
- La salle principale de la médiathèque,
- Une salle d'exposition,
- Une salle d'atelier cuisine,
- Des sanitaires et locaux techniques.

La salle principale sera elle-même organisée en sous-espaces (0-3 ans, 3-6 ans, 6-12 ans, adolescents, adultes, espace détente avec distributeur de boissons, espace ludothèque, espace de travail, banque d'accueil).

La salle d'exposition et la salle d'atelier cuisine pourront être prêtées pour des événements avec du public extérieur. Ces deux salles bénéficient de leur propre accès depuis l'extérieur.

L'estimation financière des travaux au stade APD est de 1 553 620,00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avant-projet définitif (APD),
Vu l'accord de la CAG en date du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs : L. Graincourt donne pouvoir à D. Collard ; Betty Van Sante donne pouvoir à A. Jacquart ; C. Dumont donne pouvoir à P. Mehenni ; J-C. Raffy donne pouvoir à M. Kerner ; M. Baudette donne pouvoir à F. Bianchini)

APPROUVE l'avant-projet définitif pour la réhabilitation de l'ancienne école La Noue.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance ,

Le Maire



Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2025

La séance dûment convoquée le mardi 4 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Ay représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Délibération n° 10032025-17

Acte : 8.9

En exercice : 33 Présents : 27

Pouvoir : 5

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

Approbation du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la future médiathèque

Afin de définir les objectifs et enjeux que devra assurer la future médiathèque, un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) a été rédigé. Ce document stratégique, réalisé en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de la Marne (BDM), est un outil de pilotage qui définit les objectifs de l'établissement au vu d'un diagnostic territorial et un bilan de l'existant.

Il est proposé au conseil d'approuver ce document.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Dominique LEVEQUE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le projet scientifique, culturel, éducatif et social (PCSES),

Vu l'accord de la CAG en date du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs : L. Graincourt donne pouvoir à D. Collard ; Betty Van Sante donne pouvoir à A. Jacquart ; C. Dumont donne pouvoir à P. Mehenni ; J-C. Raffy donne pouvoir à M. Kerner ; M. Baudette donne pouvoir à F. Bianchini)

APPROUVE le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la future médiathèque.

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance ,



Pierre CAZE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Caze", written over the bottom part of the official seal.

Le Maire

Dominique LEVEQUE



Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025

**COMMUNE NOUVELLE
D'AY-CHAMPAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 MARS 2025

La séance dûment convoquée le mardi 4 mars 2025, s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire. M. Pierre Cazé est nommé à l'unanimité Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Ay et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Ay et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Agnès Michaut, Maire-adjoints de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Ay ; Frédérique Bianchini, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Madeleine Bierel, Pol Roger, Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Magali Dansin, Nicolas Bonenfant, Maryline Kerner, Arnaud Jacquart, Baptiste Parant, Corinne Mongeard, Sandrine Dailly, Michelle Bénard-Louis, Jean-François Rondelli, Nathalie Charbaut, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Romain Lefèvre, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Léa Graincourt, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Ay représenté par Dominique Collard ; Betty Van Sante, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée d'Ay représenté par A. Jacquart ; Catherine Dumont, représentée par P. Mehenni ; Jean-Claude Raffy représenté par M. Kerner ; Maye Baudette représentée par Frédéric Bianchini, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES :

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Délibération n° 10032025- 18

Acte : 4.1.5

En exercice : 33 Présents : 27

Pouvoir : 5

Pour : 32

Contre :

Abstentions :

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de pouvoir procéder aux différents avancements de grade prévus sur l'année 2025, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur, Madame Patricia MEHENNI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'accord de la CAG en date du 3 mars 2025,

Après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 5 pouvoirs : L. Graincourt donne pouvoir à D. Collard ; Betty Van Sante donne pouvoir à A. Jacquart ; C. Dumont donne pouvoir à P. Mehenni ; J-C. Raffy donne pouvoir à M. Kerner ; M. Baudette donne pouvoir à F. Bianchini)

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

	Tableau actuel	Proposition	Nouveau Tableau
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9	+ 6	15

Pour extrait conforme
Le secrétaire de séance,



Pierre CAZE

Le Maire



Dominique BRYEQUI

Transmis en Sous-Préfecture le : 14/03/2025
Affichage en mairie le : 14/03/2025